union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

Comité Interministériel de l'Action Sociale du 14 octobre 2026

Loin de préserver les acquis, le Gouvernement démantèle les droits des agent.es !

Poursuivons et amplifions la mobilisation pour gagner sur nos revendications - Soyons toutes et tous en grève et dans les manifestations le 5 novembre !

Un tiers de budget en moins en deux ans !

Lors du Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 14 octobre 2026, l'administration a tenté de présenter son action comme une démarche de préservation des acquis, notamment au bénéfice des populations les plus défavorisées. Pour l'UFSE-CGT, le discours ne résiste pas à l'examen des faits : en deux ans, 58 millions d'euros ont été retirés au budget de l'action sociale interministérielle (ASI).

Les retraité.es ont perdu le bénéfice des chèques-vacances, des tranches ont été supprimées pour l'attribution de CESU et de l'allocation de maintien à domicile. Où est donc la préservation des acquis ?

Le CIAS ne devrait pas se réunir pour préserver des acquis mais bien pour mettre en œuvre de nouveaux droits !

Budget 2027 : toujours très loin des besoins !

Le budget 2027 de l'ASI prévu dans le projet de loi de finances laisse, pour le moment, apparaître une légère hausse, mais reste très inférieur aux 160 millions d'euros d'il y a deux ans et correspondant au « minimum » revendiqué pour répondre aux besoins des agent.es : fonctionnaires, contractuel.les et retraité.es.

Une sous-consommation organisée pour mieux sabrer les budgets !

L'administration va jusqu'à interpréter le recul des dépenses de chèques-vacances et de CESU comme une possible baisse d'attractivité de ces prestations pour les agent.es, passant sous silence les restrictions qu'elle a elle-même décidées : exclusion des retraité.es pour les premières, suppression de tranches pour les secondes.

On ne peut pas réduire les droits, organiser la raréfaction des prestations, puis invoquer leur moindre consommation pour justifier les économies !

Des enjeux majeurs, mais plus aucune instance et surtout un projet de loi de finances inacceptable pour en débattre !

L'administration considère que ce CIAS était le dernier du mandat, aucune réunion de travail n'est actée.

Cette décision intervient pourtant alors que des dossiers essentiels restent à traiter : mise en place de la foncière de l'État ayant des conséquences sur les restaurants inter-administratifs (RIA) avec une évolution envisagée de la circulaire de 2015… Autant de sujets qui engagent directement l'avenir de la restauration collective et de l'action sociale interministérielle. Les mêmes inquiétudes existent pour les crèches présentes dans des bâtiments de l'État.

Comment prétendre défendre l'action sociale tout en privant les représentant.es des personnels des espaces nécessaires pour débattre de son avenir ?

L'UFSE-CGT dénonce la politique du fait accompli au moment même où des choix structurants se préparent.

Nous revendiquons un budget de l’ASI à la hauteur des besoins, le rétablissement et le développement des droits supprimés, ainsi que le rétablissement d’une gestion de l’action sociale à la hauteur des besoins par les agent.es elles et eux-mêmes via leur.s représentant.es.

L’action sociale interministérielle n’est pas une variable d’ajustement budgétaire. Les agent.es ont besoin de droits nouveaux, pas de reculs supplémentaires !

Montreuil, le 16 octobre 2026.